

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / CCAS DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N°2025-11-03/01

Nombre de conseillers en exercice	12
Quorum	7
Présents	7
Votants	8

Le trois novembre deux-mille vingt-cinq, à neuf heures,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Président.

Présents	Arnaud SAVOIE, Magali BACLE, Marie-France PILLOT, Sylvie BROYER, Colette ROQUETTE, Martine ROBIN, Gisèle BAUGUIL SOGNO, Paul FABRE
Absents excusés	Philippe ALAYSE
Pouvoirs	Marie-France PILLOT,
Absent	Sylviane LAFONT, Véronique AVENAS, Nicole GROSJEAN

Diffusion d'une séance de cinéma familiale dans le cadre du téléthon

Monsieur Arnaud SAVOIE, président du CCAS, expose :

Dans le cadre du week-end solidaire du Téléthon organisé à Soucieu-en-Jarrest par l'association le Jarreston, la MJC s'associe à la dynamique locale en proposant une séance cinéma familiale.

Cette action a pour but de rassembler les familles et les générations autour d'un moment convivial, tout en soutenant la collecte de fonds au profit du téléthon.

« Le Grand Méchant Renard et autres contes » de Benjamin Renner et Patrick Imbert sera diffusé le samedi 06 décembre au matin. Ce film, accessible à tous publics, met en avant les valeurs de solidarité et d'entraide en cohérence avec l'esprit Téléthon.

La société Swank Films, détentrice des droits de diffusion, consent une réduction spécifique dans le cadre de cette action caritative, portant le coût de diffusion à 160,36 €.

Le soutien du CCAS permettrait à la MJC de maintenir une animation familiale accessible à tous, tout en garantissant que l'intégralité des recettes (billetterie symbolique, boissons chaudes, popcorn) soit reversée au Téléthon.

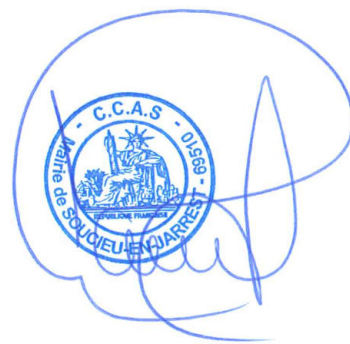
Le Conseil d'Administration du CCAS, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents,

DÉCIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 160,36 € à la MJC pour la diffusion d'une séance cinéma familiale.

DIT que les crédits sont inscrits au compte 6574 « subvention au fonctionnement aux associations et autres ».

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Arnaud SAVOIE,
Président



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation de Conseil d'Administration le 27 octobre 2025

Dépôt en Préfecture le 05/11/2025

Publication le

Arnaud SAVOIE,
Président

